



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Medecine scolaire

Question écrite n° 8057

### Texte de la question

M Louis Mermaz attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le probleme de la sante scolaire et notamment sur la situation des medecins scolaires. Apres un effort de recrutement accompli dans les annees 1981-1982 pour faire face a une tres importante insuffisance d'effectifs, le nombre de postes de medecins de sante scolaire a ete gele dans les annees suivantes dans l'attente de la publication du statut de medecin de sante publique. Debut 1986, le Gouvernement avait autorise le recrutement d'un certain nombre de medecins contractuels ; mais ces mesures ont ete ulterieurement remises en cause et fin 1986, pres d'une centaine de postes budgetaires ont ete supprimees. Il en resulte une grave deterioration de la medecine scolaire. En consequence, il lui demande quelle politique il entend conduire en ce domaine, ou en est le projet de statut de medecin de sante publique et si dans l'attente de la publication de ce statut, il envisage de prendre des dispositions afin d'ameliorer la situation des medecins vacataires d'autant plus que la plupart d'entre eux ont ete incites en 1984 a abandonner leurs autres fonctions (PMI medecine liberale ou autre) pour prendre un temps plein necessaire a leur titularisation. De telles dispositions sont necessaires pour la poursuite d'une veritable politique de prevention a l'ecole indispensable dans l'interet de la sante publique et surtout de la sante de nos enfants.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que, malgre les soixante et onze suppressions de postes effectuees par la loi de finances rectificative de 1986, les effectifs de medecins de sante scolaire sont encore largement superieurs a ce qu'ils etaient en 1981, date a laquelle l'effectif budgetaire etait de 632 alors qu'il est aujourd'hui de 835. Dans ce contexte, afin de poursuivre une politique de prevention a l'ecole, des contacts ont ete recemment etablis avec le ministre de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans le service de sante scolaire et de la placer totalement sous sa responsabilite. A cette occasion, seront examinees les situations des medecins contractuels ou vacataires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mermaz Louis](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8057

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

**Ministère attributaire :** solidarite, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 1989, page 218